

UNE PROFESSION DÉSORGANISÉE

Côté enseignement, de nombreuses écoles proposent déjà des formations avec une durée et un contenu variables. Et des écoles d'ostéopathie humaine dispensent également des formations à l'ostéopathie animale. Les vétérinaires ont aussi leur cursus de formation. Une situation qui fait bien évidemment penser à l'état actuel de l'ostéopathie humaine. Ce que confirme Patrick Chêne, ostéopathe humain et animalier, « La profession reste désorganisée un peu comme en ostéopathie humaine. Il existe trois types de professionnels qui exercent l'ostéopathie animale :

- **les vétérinaires-ostéopathes** : ils deviennent ostéopathes après avoir suivi une formation à temps partiel sur trois années à raison de trois à quatre jours par mois, soit 800 heures environ, 14 jours de stage et la réalisation d'un mémoire. Deux écoles privées proposent ces formations, l'AVETAO (formation vétérinaire en acupuncture et ostéopathie) et l'IMAOV (Institut des médecines alternatives et ostéopathie vétérinaire), ainsi que l'école vétérinaire de Nantes. Les trois délivrent un DIE (diplôme inter école). En France, on compte entre 300 et 500 professionnels.
- **les ostéopathes animaliers** : ils ont suivi une formation post-baccalauréat dans différentes écoles. Les principales étant l'ESAO, le NAIIO et l'EOA. Leur nombre est compris entre 400 et 500 professionnels.
- **les ostéopathes humains et animaliers** : cette dernière catégorie va fortement se développer dans les prochaines années. L'école d'ostéopathie ATMAN propose déjà une formation qui leur est destinée. Leur nombre est difficilement évaluable », détaille Patrick Chêne (voir page 41).

L'ostéopathie animale : une spécialité

Fondé début juin, le SNPOA (Syndicat national professionnel de l'ostéopathie animale) revendique une profession d'ostéopathe animalier. Il est soutenu par le SNOF et l'AFO. Pour Lionel Husson, représentant le SNOF au sein du syndicat, « l'objectif est d'établir un statut d'ostéopathe animalier réservé aux professionnels diplômés de médecine vétérinaire et aux titulaires d'un DO. Nous ne sommes pas favorables à la création d'une formation initiale pour l'ostéopathie animale qui doit rester une spécialisation pour les vétérinaires et les ostéopathes DO. »

Pour devenir ostéopathes animaliers, des passerelles entre ces deux professions seront donc lancées. Avec, comme pré-requis, des compétences ostéopathiques correspondant au minimum légal de formation pour obtenir le titre de DO, soit trois années. Une base qui devra être complétée par un enseignement spécifique en sciences vétérinaires pour les non-vétérinaires. Mais pour les professionnels déjà en exercice, un système de validation des acquis de l'expérience sera construit avec, le cas échéant, obligation de valider certains modules. Aujourd'hui, le SNPOA compte 25 membres, ostéopathes DO, étudiants et vétérinaires ostéopathes.

L'OSTÉOPATHIE ANIMALE, NOUVEL ELDORADO ?

Les écoles reçoivent toujours plus d'inscriptions post-baccalauréat : « Les élèves sont issus à 50 % de formation diverses et 50 % post-baccalauréat. Mais depuis deux ans, nous avons de plus en plus de demandes d'inscription de la part des ostéopathes humains. Deux raisons expliquent ce phénomène : la saturation du marché de l'ostéopathie et la reconnaissance récente de l'ostéopathie animale », explique Pascale Schoenberg de Bastos, vétérinaire, superviseur pédagogique et enseignante en pathologies équinées du NIAO (National Institute of Animal Osteopathy, voir page 39). Des étudiants passionnés d'animaux avaient en effet préféré suivre un cursus d'ostéopathie humaine avec l'idée de se spécialiser ensuite. Cependant, pour ces élèves, les passerelles ne sont pas encore établies.

Mais l'ostéopathie animale qui séduit ces jeunes ostéopathes n'est pas une activité facile. « Il faut comprendre que ce métier

